

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2303

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin, rapporteur général

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Économie »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>	0	99 191 922
Plan France Très haut débit	0	2 155 963
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>	0	750 153
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	0	5 649 070
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	2 057 365
		24 713 944
		745 697
<b>TOTAUX</b>	0	130 305 089
<b>SOLDE</b>	-130 305 089	

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	79 907 993
<i>dont titre 2</i>	0	2 155 963
Plan France Très haut débit	0	13 323 230
Statistiques et études économiques	0	5 483 077
<i>dont titre 2</i>	0	2 057 365
Stratégies économiques	0	24 805 682
<i>dont titre 2</i>	0	745 697
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	123 519 982
<b>SOLDE</b>	-123 519 982	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 130 305 089 € en AE et 123 519 982 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 99 191 922 € en AE et 79 907 993 € en CP pour le programme 134 – Développement des entreprises et régulations, dont 2 155 963 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 750 153 € en AE et 13 323 230 € en CP pour le programme 343 – Plan France Très haut débit ;

– 5 649 070 € en AE et 5 483 077 € en CP pour le programme 220 – Statistiques et études économiques, dont 2 057 365 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 24 713 944 € en AE et 24 805 682 € en CP pour le programme 305 – Stratégies économiques, dont 745 697 € de titre 2 en AE et en CP.